Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260702-D19DEE_JUIN26-DE

DEE - AB

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

19- LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteuse : Mme MONTIGNE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance et du soutien à la parentalité, la Ville a ouvert en 2017, un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) dans les locaux de la halte-garderie de La Chattière.

Les LAEP relèvent des dispositifs soutenus par la Caisse Nationale des Allocations Familiales dans le cadre de ses orientations en faveur de l'accompagnement à la parentalité. Ils ont pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement de certaines familles, ainsi que de favoriser et de renforcer la relation parent-enfant.

Ce dispositif constitue un outil de prévention et de soutien à la parentalité. Il offre un espace d'échanges, de rencontres et d'intégration favorisant la socialisation de l'enfant, l'accompagnement des parents dans l'exercice de leur rôle parental et la valorisation de leurs compétences.

Une fois par semaine, le service accueille des enfants de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s). L'accès à cet espace est gratuit et sans inscription préalable.

La Convention d'Objectifs et de Financement « Lieu d'Accueil Enfants-Parents » conclue entre la Ville de Fougères et la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine est arrivée à échéance le 31 décembre 2025.

Considérant les besoins d'accompagnement à la parentalité sur le territoire, il convient d'assurer la continuité de ce service et de renouveler le conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une nouvelle période pluriannuelle.

Après avis favorable de la commission « Education, Enfance et Petite Enfance », il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financement « Lieu d'Accueil Enfants-Parents » avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Signé électroniquement par Aurélie GARNIER le 01/07/2026 15:42:37

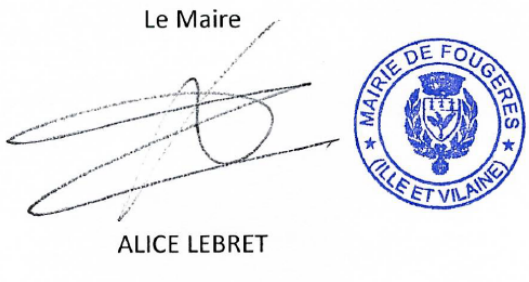
Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260702-D19DEE_JUIN26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

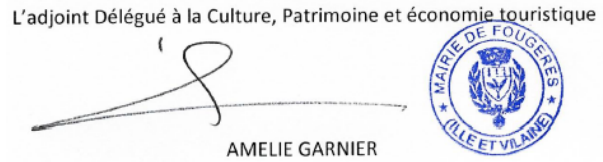


ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-07-01T16:05:45+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Culture, Patrimoine et économie touristique



AMELIE GARNIER

Signé électroniquement par : Amélie GARNIER
Le 2026-07-02T13:52:37+02:00

Signé électroniquement par Amélie GARNIER le 02/07/2026 13:52:37